



**Le procès de Maurice Kamto, leader du MRC, et ses camarades politiques, doit s'ouvrir ce vendredi 6 septembre au tribunal militaire de Yaoundé.**

Poursuivis pour « *insurrection* » et « *hostilité contre la patrie* ». Ils avaient été incarcérés après avoir organisé et participé à des marches dites pacifiques mais interdites par le gouvernement. Ces opposants du président Paul Biya risquent la peine de mort. Une actualité qui fait les choux gras de la presse.

Le **Jour** dans sa livraison de ce vendredi 6 septembre titre. Affaire Kamto : « **Le procès de la honte** ». Tout un dossier y relatif à retrouver dans le journal d'Haman Mana.

Ce procès intervient après la condamnation à de lourdes peines des séparatistes anglophones. Le leader des séparatistes anglophones, Julius Ayuk Tabe, et neuf de ses partisans ont été condamnés le 20 août dernier à la prison à vie par un tribunal militaire à Yaoundé.

Julius Ayuk Tabe est le président autoproclamé de l'Ambazonie, l'Etat que les séparatistes souhaitent créer dans les régions anglophones du Cameroun